



ANNEXE 4

DES REGLEMENTS GENERAUX

REGLEMENT DES COMPETITIONS

JEUNES

SAISON 2025-2026

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
GENERALITES	3
Article 1. Inscriptions aux épreuves.....	3
Article 2. Manquement à l'éthique sportive	3
COMPETITIONS JEUNES	4
ORGANISEES EN POLYNESIE FRANÇAISE	4
Article 5. Surclassement des joueurs et sous classement des joueuses.....	5
Article 7. Championnats de football à 11	6
Article 8. Championnats de football à effectif réduit	7
Article 9. Dispositifs particuliers U7/U9/U11 et U13	8
Article 10. Coupe TAURE'A Jeunes (U11 et U13)	9
Article 11. Organisation des Festivals de Tahiti	9
Article 12. Coupe U15 et U18	9
Article 13. Fair Play.....	9
Article 14. Programme de développement.....	9
Article 15. Mesures exceptionnelles.....	10

PREAMBULE

Toutes les modalités de réglementation, de gestion sportive et disciplinaire sont traitées dans les Règlements Généraux et ses annexes.

La FTF est chargée de la gestion des compétitions des catégories « jeunes » pour Tahiti et pour quelques districts et ligues (pour exemple Raiatea et Tahaa, et Moorea et Marquises).

Pour les autres îles, chaque district gère ses compétitions.

GENERALITES

Article 1. Inscriptions aux épreuves

1. Les inscriptions aux différentes épreuves officielles sont établies sur des feuilles d'engagement fournies par la Fédération Tahitienne de Football. Elles doivent être intégralement et lisiblement remplies par les Présidents des associations sportives et revêtues du cachet de l'association sportive pour être enregistrées.

2. Les associations sportives doivent déposer leur engagement au plus tard le 20 août inclus à compter de la saison 2026/2027, directement au secrétariat de la direction sportive opérationnelle pour enregistrement ou envoyé par courrier électronique aux adresses suivantes :

- adrien.le_ray_martin@ftf.pf / competitions@ftf.pf / lara.farahei@ftf.pf

3. Tout retrait d'une catégorie après la date citée précédemment, est considéré comme un forfait général et passible des sanctions prévues à cet effet selon les dispositions définies à l'annexe 2 des Règlements Généraux.

4. En s'inscrivant dans les épreuves, l'association sportive s'engage :

- à respecter le présent règlement,
- à accepter toutes décisions d'arbitrages et administratives par la direction sportive opérationnelle,
- à accepter toutes décisions disciplinaires prises par la Commission de Discipline et par la Commission de Recours.

Toutes les sanctions envers les associations sportives sont notifiées par la Commission de Discipline et par la Commission de Recours.

Article 2. Manquement à l'éthique sportive

Toute atteinte à la morale sportive est définie dans les Règlements Généraux.

COMPETITIONS JEUNES

ORGANISEES EN POLYNESIE FRANÇAISE

Article 3. Années de naissance

- Les années de naissance pour les catégories d'âge sont définies comme suit :

Catégorie Garçons / Filles	ANNEE
U6	2020
U7	2019
U8	2018
U9	2017
U10	2016
U11	2015
U12	2014
U13	2013
U14	2012
U15	2011
U16	2010
U17	2009
U18	2008
U19	2007
U20	2006
U21	2005
U22	2004
U23	2003

- Les U8 F peuvent évoluer en catégorie U7 masculine
- Les U10 F peuvent évoluer en catégorie U9 masculine
- Les U12 F peuvent évoluer en catégorie U11 masculine
- Les U14 F peuvent évoluer en catégorie U13 masculine
- Les U16 F peuvent évoluer en catégorie U15 masculine

Article 4. Engagement des équipes

Saisons	Championnats	Catégories jeunes	Catégories facultatives
2025-2026	LIGUE 1	Pour les équipes de Tahiti : 6 catégories jeunes minimum (masculines et/ou féminines) Pour les équipes de Moorea : 5 catégories jeunes minimum (masculines et/ou féminines)	X
	LIGUE 2 – TAHITI	3 catégories jeunes minimum (masculines et/ou féminines)	X
	MOOREA	U7/ U9 / U11 / U13	U15 Toutes catégories féminines
	ISLV	U7/ U9 / U11 / U13	U15 Toutes catégories féminines
	MARQUISES	U7/ U9 / U11	U13 / U15 Toutes catégories féminines
	Autres Archipels	U7/ U9 / U11	U13 et U15 Toutes catégories féminines

Article 5. Surclassement des joueurs et sous classement des joueuses

1. Le surclassement des catégories « U7 à U18 » est autorisé suivant les conditions suivantes :

- trois joueurs maximums de dernière année de chaque catégorie peuvent évoluer en catégorie supérieure par journée :

- Les U7 en U9
- Les U9 en U11
- Les U11 en U13
- Les U13 en U15
- Les U15 en U18

- une autorisation parentale est obligatoire.

Cependant un joueur ne doit pas évoluer dans 2 catégories différentes durant la même journée.

Article 6 – Sanction

L'auteur d'infraction aux dispositions de l'article 5, est passible des sanctions suivantes :

a) pour le dirigeant, l'animateur ou l'éducateur de club identifié sur la feuille de match :

- Un (1) mois de suspension de toute fonction officielle et obligation de suivre une formation portant sur les Règlements.

b) pour le club fautif :

- Match perdu par pénalité pour l'équipe.

Article 7. Championnats de football à 11

Championnats U15 et U18

- La Direction Technique, en collaboration avec la Commission Fédérale Jeunes, définit les formats des championnats U15 et U18,
 - La direction sportive opérationnelle est chargée de l'organisation et de la gestion des championnats U15 et U18.
- Lorsqu'une association sportive engage 2 (deux) équipes A et B en compétition dans une même catégorie, 3 (trois) joueurs maximums ayant joué en équipe A lors de la rencontre immédiatement précédente sont autorisés à participer en équipe B pour le match suivant.
- Lorsque seule l'équipe B participe à une rencontre, les joueurs de l'équipe A qui avaient participé à la rencontre immédiatement précédente de ladite équipe, ne sont pas autorisés à participer au match de l'équipe B.
- Pour la dernière journée de championnat, tout en gardant les deux règles précédentes, seuls les joueurs ayant participé à au moins une rencontre en équipe B durant la dernière phase de championnat peuvent prendre part à la rencontre en équipe B.

NB : les joueurs ne peuvent participer qu'à une seule et même rencontre de la même journée de championnat et /ou de coupe.

L'association sportive adverse ou autre est chargée de vérifier la qualification des joueurs de l'équipe opposée et de porter réserve sur la feuille de match le jour J de la rencontre ou réclamation tel que prévu par les textes en vigueur.

I. Les championnats U15 et U18 se déroulent sous format de la compétition générale :

I- Championnats

- a. Brassages par secteur en fonction des équipes engagées
- b. Championnat intégral en fonction des équipes engagées
- c. Championnat sur différents niveaux en fonction des équipes engagées

II- Coupes

NB : le format des compétitions détaillé est communiqué à toutes les associations sportives avant le démarrage des compétitions.

Article 8. Championnats de football à effectif réduit

I. DEROULEMENT DES FESTIVALS U7 et U9

A – FESTIVALS U7 et U9

Les festivals des U7 et U9 se déroulent au moins deux fois par mois, pour un minimum de 16 festivals dans la saison. Ceux-ci sont organisés par la Fédération Tahitienne de Football en alternance avec les associations sportives. Les associations sportives sont désignées et inclus dans le calendrier jeune 2025-2026.

Aucun classement n'est établi pour les catégories U7 et U9, cependant les festivals doivent être homologués par la direction des compétitions sportive opérationnelle.

Toutes les feuilles d'engagement de chaque festival doivent être transmises et/ou déposées à la direction des compétitions sportive opérationnelle au plus tard le mardi avant 12h, suivant la journée.

La direction des compétitions et la direction technique se doivent de se réunir tous les mercredis matin afin d'établir le suivi des calendriers des catégories jeunes.

Format des festivals :

Les festivals U7 se déclinent selon les deux organisations suivantes :

- Festival d'éveil (rencontres, jeux d'éveil techniques, atelier de psychomotricité)
- Festival à 3 contre 3 sans gardien de but sur un terrain de 28 x 15
- Festival à 4 contre 4 dont un gardien de but sur 1/8 de terrain

Les festivals U9 se déclinent selon les deux organisations suivantes :

- Festival des rencontres à 5 contre 5 dont un gardien de but sur 1/8 de terrain
- Festival festi-foot à 4 contre 4 sans gardien de but sur un terrain de 25 x 30

La direction technique se réserve le droit de proposer des formats de jeux ponctuels durant la saison en cours.

B – CRITERIUM U11 et U13

Les Critériums U11 et U13 se déroulent sous format de la compétition générale :

I- Critérium

- a. Brassage multi matches par secteur sur 2(deux) niveaux
- b. Multi matches sur différents niveaux en fonction des équipes engagées
- c. Championnat matches secs sur différents niveaux en fonction des équipes engagées

II- Coupes

NB : le format des compétitions détaillé est communiqué à toutes les associations sportives avant le démarrage des compétitions.

C – CHALLENGE CUP McDO-U11/U13 – U15/U18

- **1^{er} tour** : les équipes des catégories U11, U13, U15 et U18 sont regroupées par 4 zones géographiques
- **2^{ème} tour** : Les deux premiers de chaque zone sont qualifiés et sont regroupés en 2 poules de 4 équipes.
 - o U15/U18 :
 - Les huit équipes finalistes s'opposent sous la formule échiquier :
 - 4 rencontres de 20 minutes par équipe

- Un défi jonglerie et conduite
- Un quiz du Programme Éducatif Fédéral

L'équipe qui comptabilise le plus de points au classement général est déclarée vainqueur de la Challenge Cup.

Article 9. Dispositifs particuliers U7/U9/U11 et U13

- Arbitrage :

- Auto arbitrage en catégorie U7 et U9 sous le contrôle des cadres techniques de la FTF, des instructeurs du DTA et des éducateurs présents.

- L'arbitrage des matchs des catégories U11 et U13 est assuré par des joueurs des équipes présents sous le contrôle des cadres techniques de la FTF, des instructeurs du DTA et des éducateurs présents.

- Dimensions des terrains

- Surface de réparation :

Catégorie U9 : zone délimitée par deux piquets placés sur les lignes de touche à 8 mètres du coin de corner.

Coup de pied de réparation : 6 mètres des buts.

Catégorie U11 : zone délimitée par deux piquets placés sur les lignes de touche à 13 mètres du coin de corner.

- La ligne médiane est définie par deux piquets placés sur les lignes de touche.
- Point de pénalty : 9 mètres des buts.

Catégorie U13 : zone délimitée par des coupelles placées à 10 mètres de chaque côté des buts et à 13 mètres à l'intérieur du terrain de jeu.

- La ligne médiane est définie par deux piquets placés sur les lignes de touche.
- Point de pénalty : 9 mètres des buts

- Rentrée de touche aux pieds

Dans les catégories U7 et U9, le joueur est autorisé à faire une passe à son coéquipier ou de rentrer dans le terrain en conduite de balle. A partir de la catégorie U11, le règlement est identique à celui de la catégorie sénior.

- Coup de pied de coin (corner) aux pieds

Dans les catégories U7 et U9, le joueur est autorisé à faire une passe à son coéquipier ou de rentrer dans le terrain en conduite de balle. A partir de la catégorie U11, le règlement est identique à celui de la catégorie sénior.

- Passe en retrait au gardien

Dans les catégories U7 et U9, le gardien de but est autorisé à prendre le ballon de la main sur une passe volontaire de son coéquipier. A partir de la catégorie U11, le règlement est identique à celui de la catégorie sénior.

- Dégagement du gardien

Interdiction pour le gardien de dégager de volée ou demi-volée pour la catégorie U7, U9, U11 et U13.

Relance protégée du gardien, les adversaires ne sont pas autorisés à pénétrer dans la surface de réparation tant que le ballon n'est pas remis en jeu.

- Temps de jeu du joueur

La FTF recommande aux éducateurs d'accorder un temps de jeu équitable pour l'ensemble des joueurs durant un festival.

Article 10. Coupe TAURE'A Jeunes (U11 et U13)

Une seule équipe par association sportive est qualifiée pour la coupe TAURE'A Jeunes.

1. Les équipes des autres îles peuvent être conviées.
2. La FTF détermine le format des compétitions en fonction du nombre d'équipes engagées.

Toute équipe peut demander à participer à la coupe TAURE'A Jeunes.

Article 11. Organisation des Festivals de Tahiti

La Direction Technique est seule responsable de l'organisation des Festivals en concertation avec les associations sportives.

Article 12. Coupe U15 et U18

- La Direction Technique définit les formats des rencontres de la coupe U15 et U18.
- La direction sportive opérationnelle est chargée de l'organisation et de la gestion de la coupe U15 et U18.

Concernant les associations sportives régionales, le comité directeur détermine le format de leurs compétitions en fonction du nombre d'équipes engagées.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, on procède à la séance de tirs au but pour déterminer le vainqueur, selon les dispositions relatives à l'organisation de la Coupe de Polynésie.

Article 13. Fair Play

Toutes les catégories doivent se soumettre au protocole du fair-play.

Article 14. Programme de développement

Dans le cadre de son plan de développement, la FTF met en place :

- Sur l'île de Tahiti et de Moorea :
 - Défi technique Mc DO U11 et U13 (mêmes critères que la coupe de Polynésie Jeunes),
 - Défi technique Mc Do U11 F, U13 F et U16 F
 - Centre de perfectionnement U11 G et U11 F, U13 G et U14 F, U14 G et U15 G/F et gardien de but,
 - Centre de perfectionnement par secteur U11 G/F et U13 G/F et gardien de but,
 - Centre de perfectionnement Beach soccer U11 G et U13 G, U11 F et U13 F
 - Coupe futsal U11 et U13,
 - Coupe Beach soccer U11 et U13,
 - Beach Soccer Tour U15 et U18.
- Sur l'île de Tahiti :
 - Festival des Jeunes
- Sur l'ensemble de la Polynésie :
 - le label jeune des écoles de football U7 à U18,
 - le label école féminine de football,
 - le label futsal,

Article 15. Mesures exceptionnelles

- a. Chaque organisateur doit désigner un référent COVID chargé de mettre à disposition les gestes barrières lors de chaque entraînement et match à domicile de son équipe.
- b. La FTF est chargée de mettre en œuvre le protocole sanitaire, selon la réglementation en vigueur, lors des compétitions jeunes sur tous les sites de compétitions.
- c. Le protocole sur le COVID-19 est défini à l'annexe 13 des Règlements Généraux.

Le présent règlement a été modifié et approuvé à l'unanimité par le Comité Exécutif dans sa séance du 6 septembre 2025.

La Secrétaire générale



Mme Maeva GRAFFE



Le Président



M. Henri Thierry ARIOTIMA